

Le municipal



**Port-Daniel-
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

Octobre 2022
Volume 22, N° 3

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

District #1 : François Beaudin
Téléphone : (418) 396-5511

District #2 : Jo-Annie Castilloux
Téléphone : (418) 616-2419

District #3 : Denis Langlois
Téléphone : (418) 752-4157

District #4 : Marc-Aurèle Blais
Téléphone : (418) 680-2918

District #5 : Marie-Ève Allain
Téléphone : (418) 689-0874

District #6 : Sylvie Blais
Téléphone : (418) 396-2304

Maire : Henri Grenier
Téléphone : (418) 751-3156



PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 10 OCTOBRE, LUNDI, 14 NOVEMBRE
LUNDI, 12 DÉCEMBRE

MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dernièrement, nous avons reçu les différents rapports de nos états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Ces derniers démontrent que la situation financière de la municipalité se porte bien et que notre taux d'endettement est dans les normes. Malgré des investissements majeurs au niveau de nos infrastructures (garage municipal, caserne incendie, centre multifonctionnel, centre plein air, quai et scène publique à l'Espace culturel et familial, parc intergénérationnel, améliorations de notre réseau routier, etc.), nous avons maintenu le taux de la taxe foncière résidentielle à 59¢, taux parmi ou sinon le plus bas de la province. Je vous mentionne également que dans la très grande majorité de nos projets, nous nous assurons de recevoir des aides gouvernementales importantes, ce qui réduit passablement la contribution financière municipale.

En plus d'investir afin que notre municipalité soit plus attractive pour attirer de nouvelles familles à s'établir dans notre Belle Municipalité, notre désir est d'offrir à notre population un maximum de services et ce pour les personnes de tout âge (amélioration de la qualité de vie). La rénovation et l'agrandissement de notre aréna et sa conversion vers un centre sportif incluant un gym, une palestre et une surface multisport en est un très bon exemple.

Enfin, trois éléments importants qui motivent nos décisions en investissements sont nos préoccupations, en ce qui a trait à la Santé, à la Sécurité et au Bien-Être de notre population.

Sur ce, je me joins aux membres du conseil municipal, à l'équipe de direction et au personnel pour vous offrir nos distinguées salutations !

Henri Grenier, maire

CONCOURS DÉCORATION DE CITROUILLE



Participez au concours de décoration de citrouilles qui sera présenté sur le balcon de l'hôtel de ville, situé au 494, route 132, Port-Daniel pendant le weekend de l'Halloween du 28 au 30 octobre prochain. Courez la chance d'être dans le top 3 des plus belles citrouilles (3 prix à gagner)

Inscription avant le 27 octobre au 581-351-1137, Isabelle

29 OCTOBRE - FÊTE D'HALLOWEEN

AU CPA LA SOUCHE

13H À 16H



DISTRIBUTION DE
BONBONS, ANIMATION,
MUSIQUE, GÉOCACHING

SOUPER
REPAS SPÉCIAL HALLOWEEN



CHANSONNIER

5 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE

AU CENTRE PLEIN AIR
LA SOUCHE



PARCOURS D'ÉNIGMES

COMMENT DEVENIR UNE
CRÉATURE FANTASTIQUE ?

COLLECTE 2022

B : Port-Daniel-Gascons

Octobre

LUNDI	MARDI	VENDREDI
3 	4 	
10 remis	11 	14 
17	18 	
24 	25 	
31 		

Novembre

LUNDI	MARDI
	1ER 
7	8 
14 	15 
21	22 
28 	29 

Décembre

LUNDI	MARDI
5	6 
12	13 
19 	20 
26	27 

Source : RITMR

ÉCOCENTRE

232, route Morin Nord Gascons

Horaire

Écocentre	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 30 avril
Gascons	Mardi, jeudi, samedi 8h à 17h	Mardi et samedi 8h à 16

À compter du 14 février 2022, tous les apports résidentiels sont sans frais, notamment :

Bois / bardeau d'asphalte / gypse / parement de vinyle (clapboard) / résidus verts / métaux / résidus domestiques dangereux (produits d'origine résidentielle seulement)/produits électroniques en fin de vie utile / pneus avec ou sans jantes, d'un diamètre de 48 p maximum / matières recyclables / encombrants

Une limite de **10 voyages** par adresse s'applique.

Pour avoir droit aux apports résidentiels sans frais, l'utilisateur doit présenter

une preuve de résidence.



1^{ère} place : Jacynthe Chapados

2^{ème} place : Jean-Marc Allain 3^{ème} place : Laurette Loiselle

Autres gagnants :

Mildred McInnis/Andréa Assels/Susie Roussy/Suzanne Cartier/Mireille Duguay/Gracia Vignet/Françoise Langlois/Lyne Briand

REMISE DE BACS BRUNS :



FÉLICITATIONS MONSIEUR LOUIS ROY



Bel hommage rendu à monsieur Louis Roy de Port-Daniel pour son grand apport au cinéma en Gaspésie, lors de la clôture du 14^e Festival Les Percédes. Le prix "Louis-Roy-Gaspésie-Les-Îles" sera remis au meilleur documentaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine lors des festivals à venir. Madame Micheline Lanctôt était la présidente du jury de cette 14^e édition (photo 1)

Un espace d'apprentissage
réservé pour les enfants
d'âge préscolaire et
primaire (0-7 ans)

Programmation Joujouthèque

Dimanche, de 10h à midi
OCTOBRE À DÉCEMBRE 2022
À la bibliothèque **Bonheur-d'Occasion**

OCTOBRE : 16 – Heure du conte
avec les grands-parents
30 – Maquillage d'Halloween



NOVEMBRE :
13 - Jeux libres
27 – Mini -Gigote (pour les 3 – 5 ans)

DÉCEMBRE :
11 - Maison en pain d'épice
18 – prêt de jeux pour les vacances



Si vous êtes
intéressés, appelez

Isabelle Soucy
418-396-5225 poste 137



L'école Saint-Bernard de Gascons et l'école Le Phare de Port-Daniel tiennent à remercier chaleureusement le Club Optimiste et le Club de moto de Port-Daniel-Gascons (Rock n' ride) pour le paiement des frais d'inscription et de l'agenda pour tous les élèves.

Anne-Claude Poirier, directrice
École St-Bernard et École le Phare



Objet : Remblai et déblai

REMBLAI

Travaux consistants à rapporter de la terre ou d'autres matériaux de surface pour faire une levée ou combler une cavité.

Dans le cas d'un chemin forestier : matériaux apportés pour donner au chemin forestier le profil, la largeur et le drainage voulu.

DÉBLAI

Travaux consistant à prélever de la terre ou le sol en place, soit pour niveler ou creuser ou modifier la forme naturelle du terrain, soit pour se procurer des sols à des fins de remblaiement.

Dans le cadre de la construction d'un chemin forestier : Matériaux excavés pour donner au chemin forestier le profil, la largeur et le drainage voulu.

De manière générale, les travaux de remblai et de déblai sur un terrain sont prohibés (interdits)

12.6. TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI AUTORISÉS

Si l'aménagement des voies de circulation, des espaces de stationnement et des aires d'agrément y est impossible à moins d'y effectuer des travaux de remblai et déblai, de tels travaux de remblai et déblai sont autorisés.

Lors des travaux effectués de remblai et de déblai un certificat d'autorisation est obligatoire.

Les sols contaminés et les déchets de construction sont interdits d'utilisation lors d'une opération de remblai.

TYPES DE CÔTES MARGE DE REcul

- Côte à falaise meuble; 35 m
- Côte rocheuse; 30 m
- Côte à flèche littoral; Ensemble de la surface de la flèche délimité par la ligne de côte de 40 m
- Côte à marais maritime; Ensemble de la surface du marais plus 35 m derrière
- Côte à terrasse de plage; 40 m

L'USAGE PROHIBÉ À L'INTÉRIEUR DE LA BANDE DE PROTECTION

Les travaux de remblai, sauf un remblai dont l'épaisseur est de moins de 30 cm au-dessus du profil naturel du terrain et réalisé à l'extérieur de la rive définie par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

La demande de certificat d'autorisation dans le cas de travaux d'excavation du sol et de remblai ne s'applique pas pour le creusement et le remblai des fondations d'un bâtiment ayant obtenu un permis de construction.

7.1 INFRACTIONS

Nul ne peut contrevenir ni permettre que l'on contreviene à une disposition des règlements d'urbanisme en vigueur.

Toute personne qui contrevient aux dispositions des Règlements d'urbanisme commet une infraction distincte et est passible d'une amende

7.5 RECOURS

1° En plus des recours par action pénale, la municipalité peut exercer devant les tribunaux de juridiction civile tous les autres recours nécessaires pour faire respecter les dispositions des règlements d'urbanisme.

2° La municipalité peut se prévaloir des sanctions et recours prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* et introduire toutes les procédures judiciaires appropriées. La municipalité peut en outre, et indépendamment de tout recours en pénalité, utiliser tous recours civils estimés nécessaires ou utiles par voie d'injonction, action ou requête en démolition et autrement pour faire respecter les dispositions des règlements d'urbanisme.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'inspectrice municipale au 419-396-5225 poste 121

La municipalité de Port-Daniel-Gascons recevra jusqu'à 11h00, vendredi le 21 octobre, des soumissions écrites adressées à Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe pour :

Véhicule d'unité d'urgence Ford CTV 2009 (moteur hors fonction)

Tout soumissionnaire doit faire sa propre vérification. Il doit le prendre dans les conditions où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction sans aucune garantie et l'acheter à ses risques et périls.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune soumission.



POUR NOUS CONTACTER



418-396-5225	poste
Réception et taxation :	120
Inspectrice municipale :	121
Directeur des travaux publics:	122
Bibliothèque :	123
Aréna Marco-Sébastien Cyr :	128
Bureau d'accueil touristique :	129
Parc Colborne :	133
CPA La Souche :	135
restaurant :	136
technicienne en loisirs	137
Dir.des loisirs, culture et tourisme :	124
Service Incendie :	125
Comptabilité :	126
Secrétariat :	133
Direction générale :	131
Adjointe à la direction :	134
Bureau du maire :	127

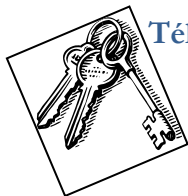
**HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS**

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



POINT DE SERVICE DE GASCONS

Directeur des loisirs, culture et tourisme : 124

Technicienne en loisirs : 137

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-2333

Les bureaux municipaux seront fermés :

Action de Grâce : 10 octobre 2022

Jour du souvenir : 11 novembre 2022

**Temps des fêtes : 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023
(inclusivement)**



PROCHAINE PARUTION : décembre 2022

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir au :

Courriel : gascons@munpdg.ca

Fax : 418-396-5588 (identifiés pour le bulletin municipal)

Courrier : 494, route 132 Port-Daniel Qc G0C 2N0